



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 15101

Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation administrative des professeurs adjoints d'EPS, intégrés dans le corps des charges d'enseignement d'EPS à compter de septembre 1988. Les bénéficiaires de cette mesure recevaient, courant décembre, leur arrêté d'intégration mais à ce jour, ils n'ont toujours pas été reclassés et donc n'ont pas perçu le rappel de traitement correspondant. En conséquence, elle lui demande quelles dispositions il entend prendre afin de régler ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - L'opération d'intégration de tous les professeurs adjoints d'éducation physique et sportive dans le corps des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive, étalée sur 5 ans, vient de prendre fin. Elle a concerné 11 000 enseignants. La dernière année d'exécution de cette opération a notamment permis l'intégration des maîtres-auxiliaires récemment titularisés dans le corps des professeurs-adjoints. Un certain nombre d'entre eux n'avait pas encore été classé. Des lors, leur reclassement dans le corps des charges d'enseignement a dû être différé et a imposé la vérification des situations administratives de 2 800 personnes. Aujourd'hui, la presque totalité des arrêtés de reclassement dans le corps des charges d'enseignement a été notifiée aux enseignants, qui en percevront prochainement les conséquences financières. Une centaine d'arrêtés sera notifiée d'ici à la rentrée scolaire, afin de clore cette opération.

Données clés

Auteur : [Mme David Martine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15101

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2878